

COVID-19 Mise a jour de la semaine

Bonjour,

Nous souhaitons partager avec vous quelques mises à jour concernant la COVID-19 qui pourraient vous intéresser. N'hésitez pas à partager cette information parmi vos réseaux.

### 1) Équipement de protection individuelle (EPI)

En raison de pénuries critiques potentielles d'EPI lors de la réponse à la COVID-19, nous souhaitons partager avec vous de l'information qui pourrait vous intéresser.

- **Orientation sur la réutilisation de masques N-95** : Le 8 avril 2020, Santé Canada a publié un [avis](#) sur les considérations réglementaires importantes pour le retraitement des masques respiratoires N95 à usage unique dans le cadre de la réponse à la COVID-19. Santé Canada surveille et évalue actuellement l'acceptabilité de diverses méthodes/stratégies de décontamination et de stérilisation pour le retraitement des masques respiratoires N95 à usage unique dans le cadre de l'épidémie de la COVID-19.
- **Orientation sur l'utilisation des respirateurs N95 au-delà de leur durée de vie** : Bien que la plupart des respirateurs aient une durée de vie limitée, en période de demande accrue et d'offre réduite, il peut être envisagé d'utiliser ces respirateurs N95 périmés. Veuillez consulter le site web de Santé Canada pour lire cette [orientation](#).
- **Considérations sur l'utilisation de masques faits maison** : Santé Canada a publié des [considérations](#) visant l'utilisation de masques faits maison pour vous protéger de la COVID-19. Rien ne prouve que le port d'un couvre-visage/masque non médical dans la communauté protège la personne qui le porte et ne remplace pas l'éloignement physique et le lavage des mains. Toutefois, il peut constituer une mesure supplémentaire que vous pouvez prendre pour protéger les personnes qui vous entourent, même si vous ne présentez aucun symptôme. Il peut être utile pendant de courtes périodes, lorsque l'éloignement physique n'est pas possible dans les lieux publics, par exemple lorsque vous faites vos courses ou que vous utilisez les transports en commun.

### 2) Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) – Avis à l'industrie

L'ACIA publiera aujourd'hui un avis à l'industrie sur son [site web](#) pour aviser que l'Agence et l'USDA ont convenu d'une prolongation de six mois pour permettre aux installations agréées de continuer à exporter certains produits et sous-produits d'origine animale ainsi que des aliments pour animaux de compagnie. Cet accord entrera en vigueur immédiatement et s'appliquera jusqu'au 30 septembre 2020.

Cela permettra à l'ACIA de continuer à fournir les inspections essentielles et à maintenir les flux commerciaux bilatéraux de produits d'origine animale entre le Canada et les États-Unis pendant la pandémie de la COVID-19.

### 3) Modifications au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Le 16 avril 2020, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que les critères d'éligibilité au [CUEC](#) seront élargis afin de rendre ce programme accessible aux entreprises qui ont cumulé entre 20 000 \$ et 1,5 million de dollars en masse salariale en 2019. Cette nouvelle tranche remplace la précédente, qui était de 50 000 \$ à 1 million de dollars, et aidera les petites entreprises à couvrir leurs coûts d'exploitation qui ne peuvent pas être reportés.

#### **4) Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)**

Le 16 avril 2020, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé son intention de mettre en place l'[AUCLC](#) pour les petites entreprises. Le programme fournira des prêts, y compris des prêts à remboursement conditionnel, à des propriétaires d'immeubles commerciaux. En retour, ceux-ci abaisseront ou annuleront le loyer d'avril (de manière rétroactive), de mai et de juin des petites entreprises qui sont leurs locataires. Pour mettre ce programme en œuvre, il faudra créer un partenariat entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, qui sont chargés des relations entre les propriétaires d'immeubles et les locataires. Nous aurons plus de détails à vous fournir à ce sujet sous peu.

#### **5) Modifications à la Prestation canadienne d'urgence (PCU)**

Le 15 avril 2020, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé des [modifications](#) aux critères d'éligibilité de la PCU afin de :

- Permettre aux travailleurs d'avoir un revenu pouvant atteindre 1 000 \$ par mois tout en recevant la PCU.
- Élargir l'admissibilité à la PCU aux travailleurs saisonniers qui ont épuisé leurs prestations régulières d'assurance-emploi et qui ne peuvent pas reprendre leur travail saisonnier habituel à cause de la pandémie de la COVID-19.
- Élargir l'admissibilité à la PCU aux travailleurs qui ont récemment épuisé leurs prestations régulières d'assurance-emploi et qui ne peuvent pas se trouver un emploi ou recommencer le travail en raison de la pandémie de la COVID-19.

#### **6) Complément salarial temporaire pour les travailleurs jugés essentiels**

Étant donné que le salaire des travailleurs essentiels est souvent comparable ou inférieur au salaire qu'ils gagneraient s'ils recevaient la PCU, le gouvernement travaillera avec les provinces et les territoires pour mettre en place une nouvelle mesure. Dans le cadre d'un nouveau transfert, nous nous partagerons les coûts associés à un [complément salarial](#) offert temporairement aux travailleurs qui sont jugés essentiels à la lutte contre la COVID-19 et qui gagnent moins de 2 500 \$ par mois. Les détails relatifs à la mise en œuvre de cette mesure seront dévoilés dès que le gouvernement aura terminé les préparatifs en collaboration avec les provinces et les territoires.

#### **7) Sursis à la mise en défaut sous le Programme de paiements anticipés (PPA)**

Comme vous le savez, le 23 mars 2020, le gouvernement du Canada a annoncé une prolongation du sursis à la mise en défaut existant ainsi que deux nouveaux sursis à la mise en défaut. Nous aimerions clarifier que, les sursis à la mise en défaut ne s'appliquent qu'à un [nombre limité de produits](#) pour lesquels des avances ont été émises au cours d'une année de programme spécifique. Ces produits pourront bénéficier d'un sursis à la mise en défaut si la date de remboursement de l'avance est comprise dans les dates indiquées.

- Une prolongation de six mois du sursis à la mise en défaut pour les avances de 2018 sur les céréales, les oléagineux et les légumineuses, qui seraient venus à échéance le 31 mars 2020 et qui ont été prolongées jusqu'au 30 septembre 2020.
- Un sursis à la mise en défaut de six mois pour les avances de 2018 des éleveurs de bovins et de bisons, qui seraient venus à échéance le 31 mars 2020 et qui ont été reportées au 30 septembre 2020.
- Un sursis à la mise en défaut de six mois pour les avances de 2019 sur les fleurs et les plantes en pot, qui auraient dû être remboursées avant le 30 avril 2020 et qui ont été reportées jusqu'au 31 octobre 2020.

Un producteur peut bénéficier d'avances sous plusieurs années de programme, incluant dans le cadre d'un sursis, mais la somme de ces avances doit rester à l'intérieur de la limite totale du programme, soit un million de dollars.

Les producteurs peuvent continuer à recevoir jusqu'à 100 000 \$ d'avances sans intérêt pour chaque année de programme. Pour la plupart des produits, l'année de programme 2020 a débuté le 1er avril 2020. En ce qui concerne les sursis à la mise en défaut et les dates limites annoncés, il est possible, dans certaines circonstances, qu'un producteur possède une solde de 100 000 \$ d'avances sans intérêt d'une année programme précédente, lorsqu'il demande une avance au titre du PPA pour 2020. Le producteur pourra toujours bénéficier d'une avance pour 2020 de 100 000 \$ sans intérêt, ce qui lui donnerait potentiellement, pour une période limitée, des avances sans intérêt au-delà de 100 000 \$.

## 8) Mises à jour de nos partenaires commerciaux internationaux

### • États-Unis

Le 16 avril 2020, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, l'honorable Marie-Claude Bibeau, a eu un appel avec son homologue américain, le secrétaire Sonny Perdue, pour affirmer que l'agriculture et la production alimentaire sont des infrastructures essentielles dans la réponse à la pandémie COVID-19, et pour souligner l'importance d'un commerce alimentaire et agricole ininterrompu à la frontière canado-américaine.

La capacité d'abattage du bœuf, du porc et de la volaille continue de diminuer aux États-Unis en raison des épidémies de la COVID-19 chez les employés des usines. Nous continuons de surveiller la situation.

En ce qui concerne la réduction des heures de service à un certain nombre de points de passage de la frontière américaine, veuillez noter que, en réponse à la pandémie de la COVID-19, l'ASFC a réduit temporairement les heures de service à 27 points d'entrée à faible trafic le long de la frontière terrestre canado-américaine. Les ajustements temporaires des heures sont en vigueur depuis le 15 avril à 23h59 HAE et le resteront jusqu'à nouvel ordre. De plus amples informations sont disponibles [ici](#).

### • Mexique

En raison de la pandémie de coronavirus et des nouvelles mesures restrictives mises en place dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes, veuillez noter que le bureau des migrations de l'ambassade du Canada au Mexique n'offre que des **services essentiels**.

Ces services comprennent le traitement des demandes de permis de travail pour ceux qui ont l'intention de travailler dans des secteurs critiques, tels que l'agriculture.

Le CICR a mis en place des [mesures spéciales](#) pour aider les résidents temporaires et permanents et les demandeurs touchés par la COVID-19. Une FAQ a été élaborée pour répondre aux questions du public concernant les [implications des restrictions de voyage sur les clients de l'IRCC](#).

## **Rappels**

Au cas où vous l'auriez manqué :

### **1) Protection de la population canadienne et des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire**

Le 13 avril 2020, la ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'honorable Marie-Claude Bibeau, a annoncé [50 millions](#) de dollars pour aider les producteurs agricoles, les pêcheurs et tous les employeurs du secteur de la transformation des aliments à mettre en place les mesures nécessaires à l'observation de la période d'isolement obligatoire de 14 jours imposée à tous les travailleurs arrivant de l'étranger.

### **2) Financement supplémentaire pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)**

Le 14 avril 2020, l'honorable Patty Hajdu, ministre de la Santé, et l'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, ont annoncé un financement de [20 millions](#) de dollars

### **3) Attentes de l'ACIA en matière de prévention de la COVID 19 et intervention auprès de cas soupçonnés et confirmés par les exploitants**

De nouvelles attentes à l'intention des exploitants en matière de [prévention et d'intervention pour la COVID-19 dans les établissements réglementés par l'ACIA](#) ont été affichées sur le site Web de l'ACIA. Ce document n'est **pas** destiné aux établissements d'abattage et de transformation de la viande. Un guide distinct de l'ACIA portant sur [la prévention et sur l'intervention reliées à la COVID-19 dans ces établissements](#) a été élaboré.

Nous vous remercions de votre coopération continue et vous invitons à continuer à consulter régulièrement le [site web d'AAC](#) pour les mises à jour. Cette semaine, nous avons ajouté de l'information sur la façon de participer à nos appels avec les intervenants pour partager de l'information sur la COVID-19, ainsi que des questions et réponses sur le camionnage interprovincial et la recherche scientifique.

**Industry Engagement Division / Division de la consultation du secteur**  
Agriculture and Agri-Food Canada / Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Government of Canada / Gouvernement du Canada